

République française  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

**DE 2018\_020**

**Séance du jeudi 15 février 2018**

**Membres en exercice : 29**

Date de la convocation: 08/02/2018

**Présents : 18**

*L'an deux mille dix-huit et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

**Votants: 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Secrétaire de séance: Albert DOUCHY**

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

**Représentés:** Françoise THYSS par Jean-Paul VELAY

**Excusés:** Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER

**Absents:** François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO

**Objet: Créations et suppressions de postes - DE\_2018\_020**

**Le Maire , rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'Adjoint technique principal de 1ère classe, en raison d'un avancement de grade,

Considérant la nécessité de fermer deux emplois d'Adjoint technique principal de 2nde classe, et un emploi d'adjoint technique de 1ère classe, emplois déclarés vacants suite à des avancements de grade.

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- la création de deux emploi d'Adjoint technique principal de 1ère classe, permanent à temps complet.
- la suppression de deux emploi d'Adjoint technique principal de 2nd classe, permanent à temps complet,
- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique de 1ère classe, permanent à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er janvier 2018,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : .Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique principal de 2nd classe, - ancien effectif : deux  
- nouvel effectif : zero

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : .Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique principal de 1ère classe, - ancien effectif : deux  
- nouvel effectif : quatre

RF
Filière : Technique de Mende
Cadre d'emploi : Adjoints techniques,
Grade : Adjoint technique de 1ère classe,
048-200057594-20180215-DE_2018_020-DE

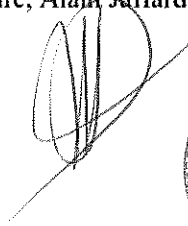
Date de réception de l'AR: 02/03/2018 - ancien effectif : un

- nouvel effectif : zero

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- décide que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/03/2018 048-200057594-20180215-DE_2018_020-DE